

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE CANICULE ET ORAGE DANS L' AISNE

Laon, le 12/08/2020

Passage de la vigilance rouge à la vigilance orange pour la canicule

Les températures ont été, en milieu d'après-midi, comprises entre 32 et 34°C. Après une nouvelle nuit où les minimales restent élevées, comprises entre 17 et 21°C, les températures s'orientent à la baisse en journée de jeudi, avec des maximales qui devraient s'établir entre 28 et 31°C sur l'ensemble des Hauts-de-France. Un rafraîchissement plus marqué et durable interviendra ensuite, à partir de vendredi.

Les conseils de prévention :

- buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché) ;
- évitez les efforts physiques ;
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.
- Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation, car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées.

Déclenchement de la vigilance orange pour les orages

Des orages sont attendus pour la fin d'après-midi et la soirée sur le sud de l'Oise et de la Somme. Ils seront localement forts avec des rafales comprises entre 70 et parfois 100 km/h, de la grêle et localement de fortes précipitations. Ces violents orages gagneront rapidement le nord de l'Oise, de l'Aisne puis concerneront aussi la Somme.

Le préfet appelle à la vigilance :

- à l'approche d'un orage, prendre les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent;
- éviter de se déplacer ; éviter les promenades en forêts et s'éloigner des cours d'eau ;
- ne pas s'abriter pas sous les arbres ;
- éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- signaler sans attendre les départs de feux.

Rappel sur l'interdiction de transport d'animaux vivants en période de canicule

Les animaux peuvent également souffrir des conditions climatiques extrêmes et doivent être protégés des fortes chaleurs. Le transport routier d'animaux vertébrés terrestres vivants, réalisé entièrement sur le territoire national, dans le cadre d'une activité économique, avec un point de départ et un point d'arrivée en France, **est interdit de 13 heures à 18 heures** dans les départements placés en vigilance canicule orange ou rouge.

Cette interdiction ne s'applique pas lorsque le véhicule est équipé de systèmes de climatisation ou d'un double dispositif de ventilation et brumisation permettant de réguler les températures des animaux ou si le transport concerne trois animaux au maximum.

Elle ne s'applique pas non plus au transport direct d'animaux à destination ou en provenance de cabinets ou de cliniques vétérinaires réalisé sur avis d'un vétérinaire, ni au transport direct d'animaux vers un autre lieu de détention ou un abattoir autorisé par le préfet, pour des raisons de protection animale.